

6.3. Carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

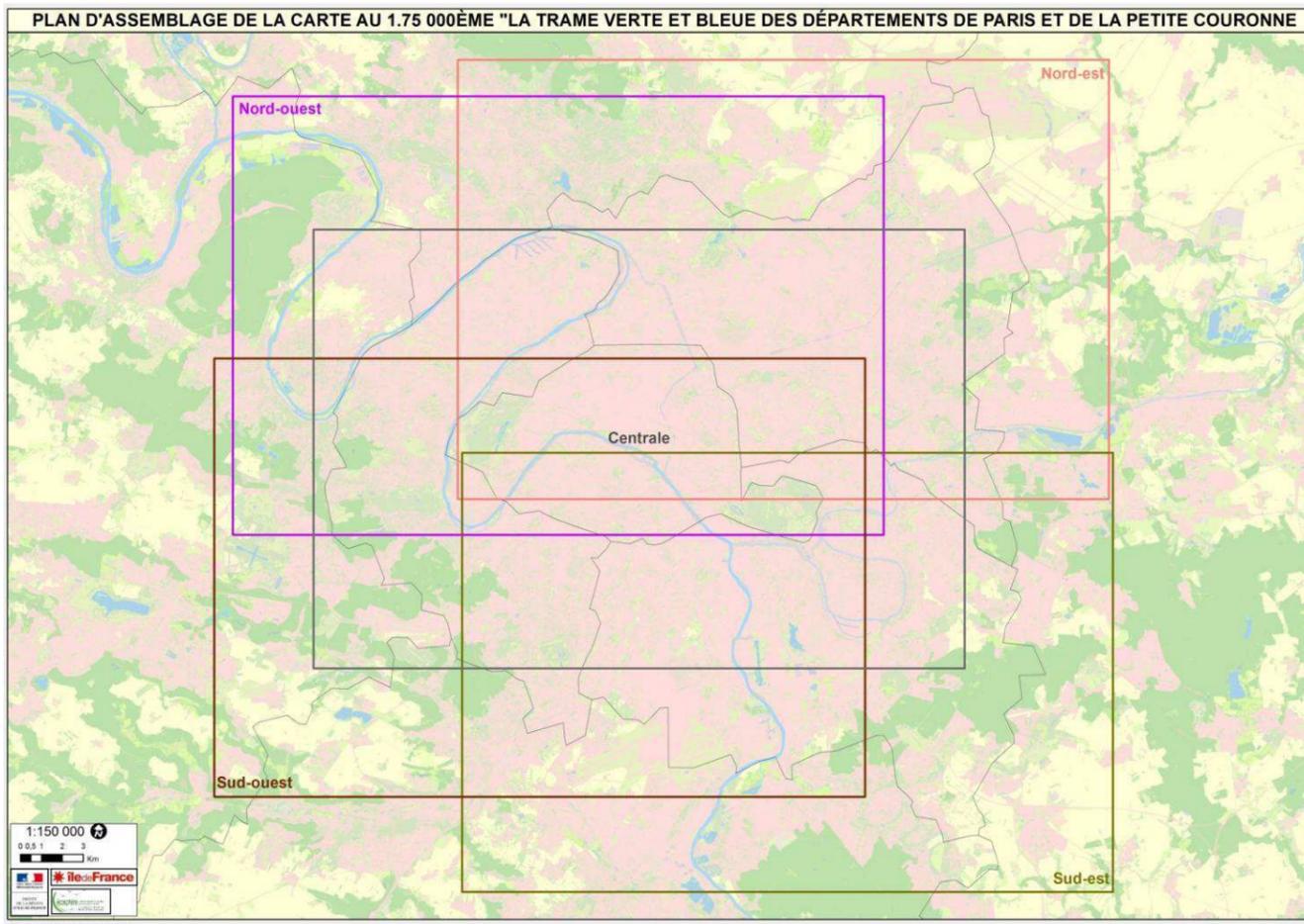
6.3.1. Légende de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne



La carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne constitue un zoom sur un territoire infrarégional, déterminé par l'importance des enjeux attachés à la zone urbaine dense. Elle est complémentaire à la carte des objectifs du SRCE Île-de-France, dont elle reprend la totalité des informations. Elle présente toutefois, outre son échelle, deux différences majeures :

- un degré de précision plus grand concernant l'occupation du sol,
- l'identification d'éléments de continuité propres au milieu urbain : les secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain et les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain.

Cette carte est exploitable au 1 : 75 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.



CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE LÉGENDE	
<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
<p>CONTINUITÉS EN CONTEXTE URBAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique 	
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> Boisements Formations à caractère prairial Friches Jardins et espaces verts Cultures Plans d'eau Bassins Tissu urbain Limites départementales <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes 	

6.3.2. Mode d'emploi de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

Elle comprend 6 catégories :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.
5. les continuités en contexte urbain
6. l'occupation des sols ;

Seules les catégories 5 et 6 font l'objet d'un traitement spécifique à cette zone.

5. Les continuités en contexte urbain

Les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain :

- entre de grands espaces verts intra et périurbains (grands parcs, grands cimetières végétalisés) ;
- le long des canaux, sur le tracé d'infrastructures désaffectées ou peu utilisées comme l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture parisienne ;
- le long des bermes herbacées et/ou arborées en bordure de certaines infrastructures de transport (voies ferrées, routes...) sous réserve que subsistent des végétations à caractère plus ou moins naturels de façon significatives et que ces espaces soient effectivement empruntés de façon préférentielle par la faune ;
- dans des secteurs offrant des densités relativement élevées en espaces verts et en friches.

Il s'agit de connexions complémentaires aux corridors d'intérêt régional dans des secteurs urbains morcelés visant soit à développer des liaisons entre des espaces verts existants, soit à désenclaver des espaces verts d'importance départementale. Les actions à engager visent le renforcement du potentiel écologique des secteurs concernés, la restauration de sections de corridors par l'interconnexion des parcs et espaces verts, voire dans certains cas la restauration de corridors ayant existé (réalisation de coulées vertes, reverdissement des berges des canaux et cours d'eau, restauration de bois et bosquets relais, aménagement écologique de parcs, généralisation de la gestion différenciée des espaces verts)".



Les autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain : parcs, grands cimetières, espaces naturels d'importance locale... Ces derniers ont été sélectionnés en se référant aux travaux et avis des départements et acteurs locaux. Ils présentent tous la particularité d'abriter une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts et peuvent relever d'actions relatives à la nature en ville à l'occasion d'aménagement ou d'opération de requalification urbaine.

6. L'occupation des sols

- **La cartographie des habitats** a été établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres et les arbres isolés². Les catégories suivantes sont distinguées :



Boisements : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés. Afin de faciliter la lecture et la bonne compréhension des connexions boisées, les alignements d'arbres et arbres isolés sont figurés avec un degré de définition adapté pour être lisible au 1 : 75 000

Formations herbacées, classées en 3 groupes afin de préciser leur composition et leur degré d'artificialisation :



- Les formations à caractère prairial. Il s'agit principalement de vastes espaces enherbés (aéroport), de rares prairies « naturelles » et d'autres espaces herbacés entretenus de façon extensive.



- Les friches. Elles correspondent le plus souvent à des espaces vacants plus ou moins temporaires, colonisés par une végétation spontanée plus ou moins rudérale. Il s'agit de stade transitoire qui, en l'absence de gestion, évoluent naturellement vers des boisements anthropiques. Leur localisation est assez fluctuante car très dépendante des opérations d'urbanisme.



- Jardins et espaces verts. Il s'agit de formations herbacées très entretenues des parcs, jardins et autres espaces verts (terrains de sport...).



Cultures : regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers



Plans d'eau et bassins : pour plus de précision, cette catégories est divisée en 2 groupes avec :



- les plans d'eau à caractère plus ou moins naturels (mares, étangs, lacs, gravières en eau...)



- les bassins artificiels.



Le **tissu urbain** n'a pas été représenté pour faciliter la lecture de la carte.

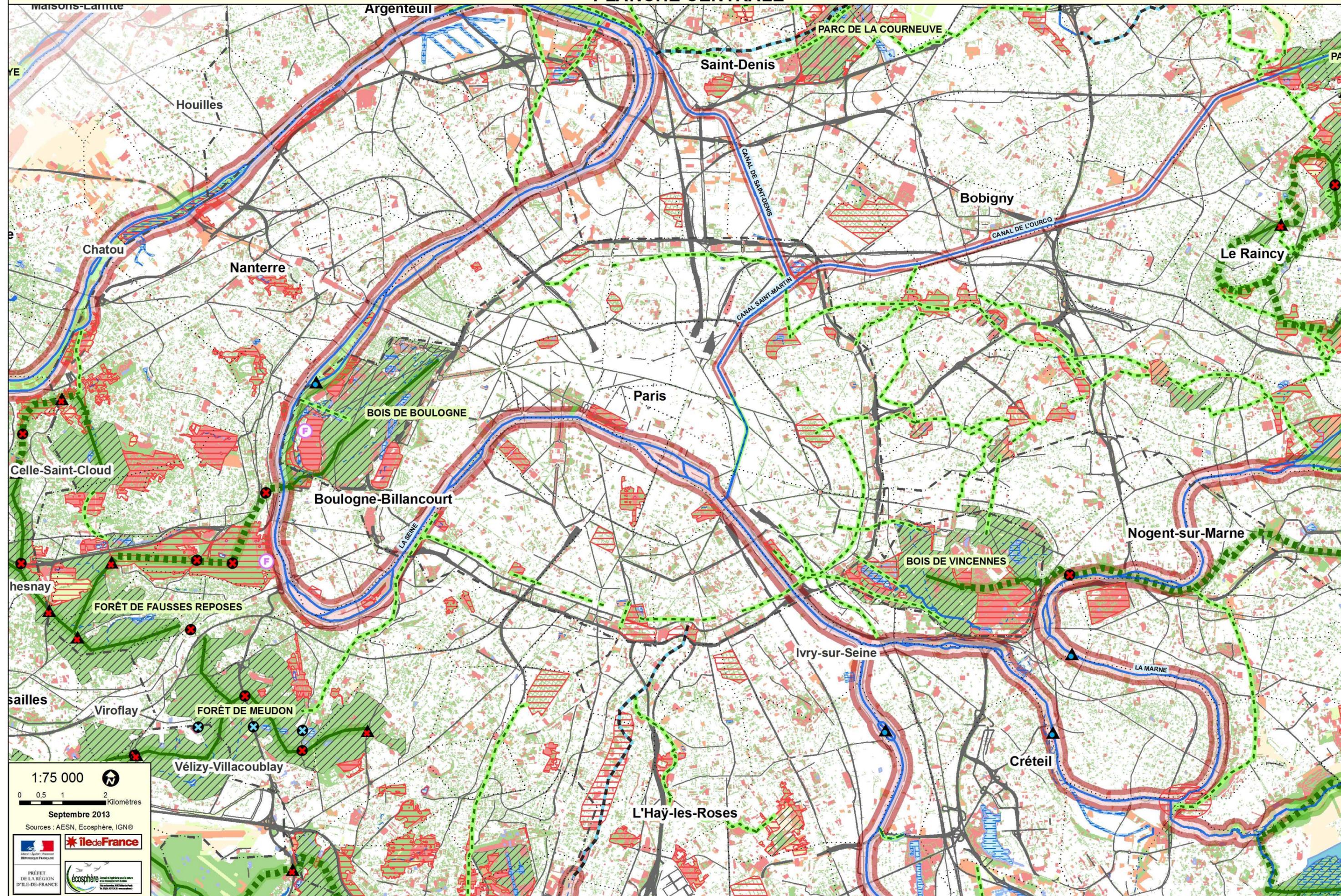
- **Les infrastructures de transport.** Les routes et voies ferrées représentées sur la carte sont les mêmes que celles retenues pour la carte des composantes.

Les autres catégories font l'objet d'un traitement identique à celui de la carte des objectifs :

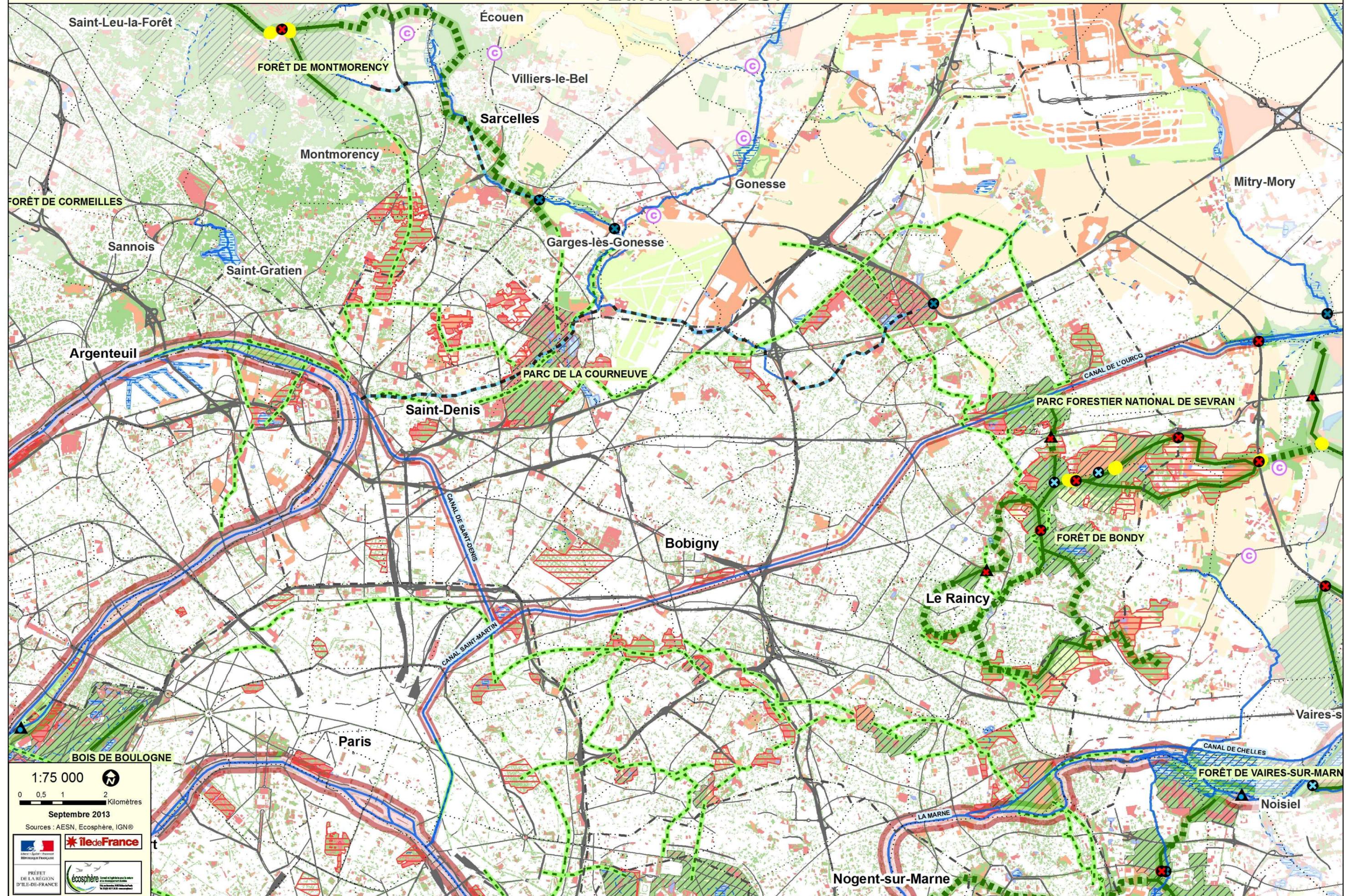
- **Les corridors à préserver ou restaurer**, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.
- **Les éléments fragmentants à traiter prioritairement**, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.
- **Les éléments à préserver**, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.
Il s'agit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité :
 - les réservoirs de biodiversité ;
 - les milieux humides.
- **Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques** : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

² Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrière, défrichements ou reboisements de terrains...). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE PLANCHE CENTRALE



CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE PLANCHE NORD-EST



1:75 000

0 0.5 1 2 Kilomètres

Septembre 2013

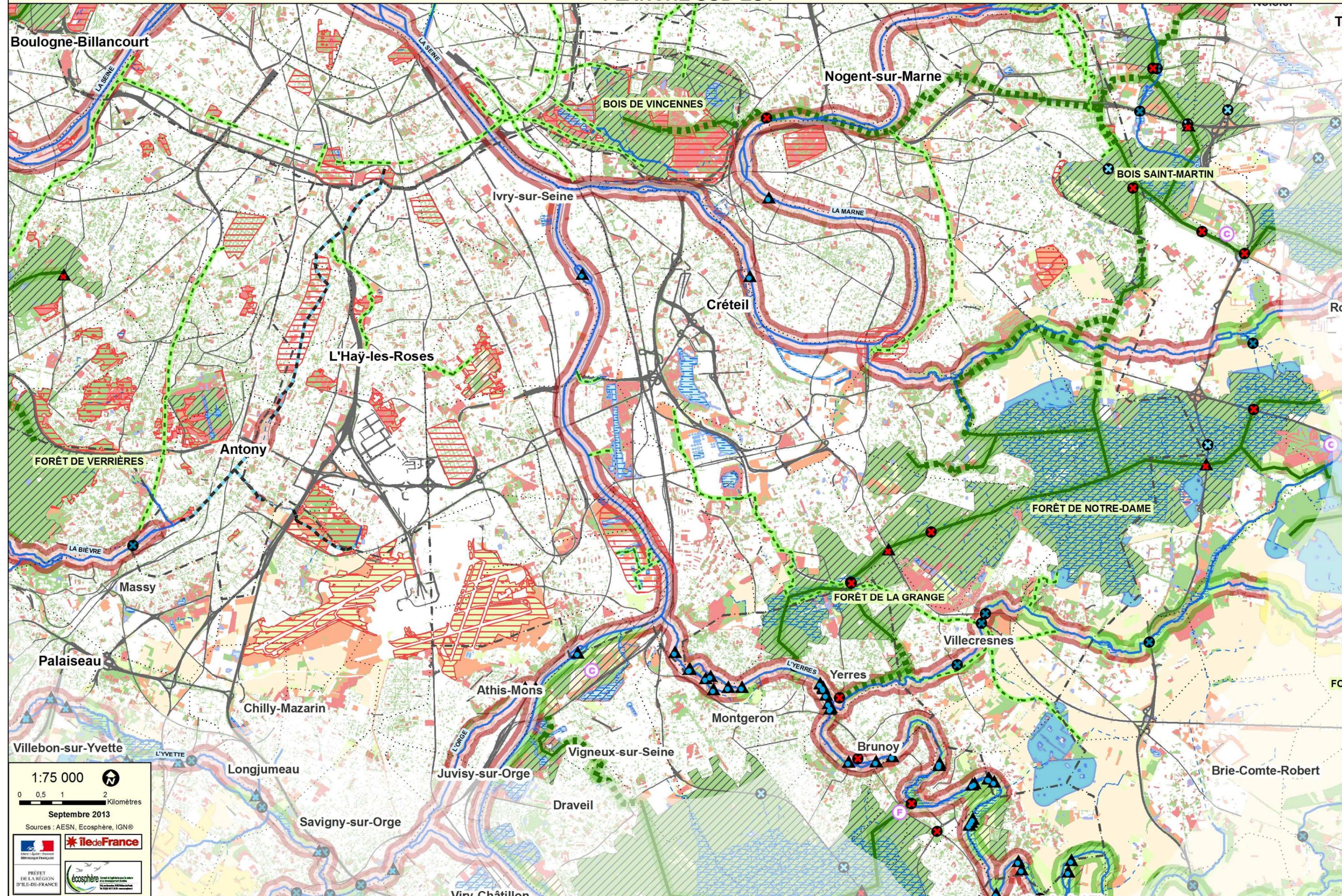
Sources : AESN, Ecosphère, IGN®

 **île de France**

 **PREFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

 **ecosphère**

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE PLANCHE SUD-EST



1:75 000

0 0.5 1 2 Kilomètres

Septembre 2013

Sources : AESN, Ecosphère, IGN®

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE PLANCHE SUD-OUEST



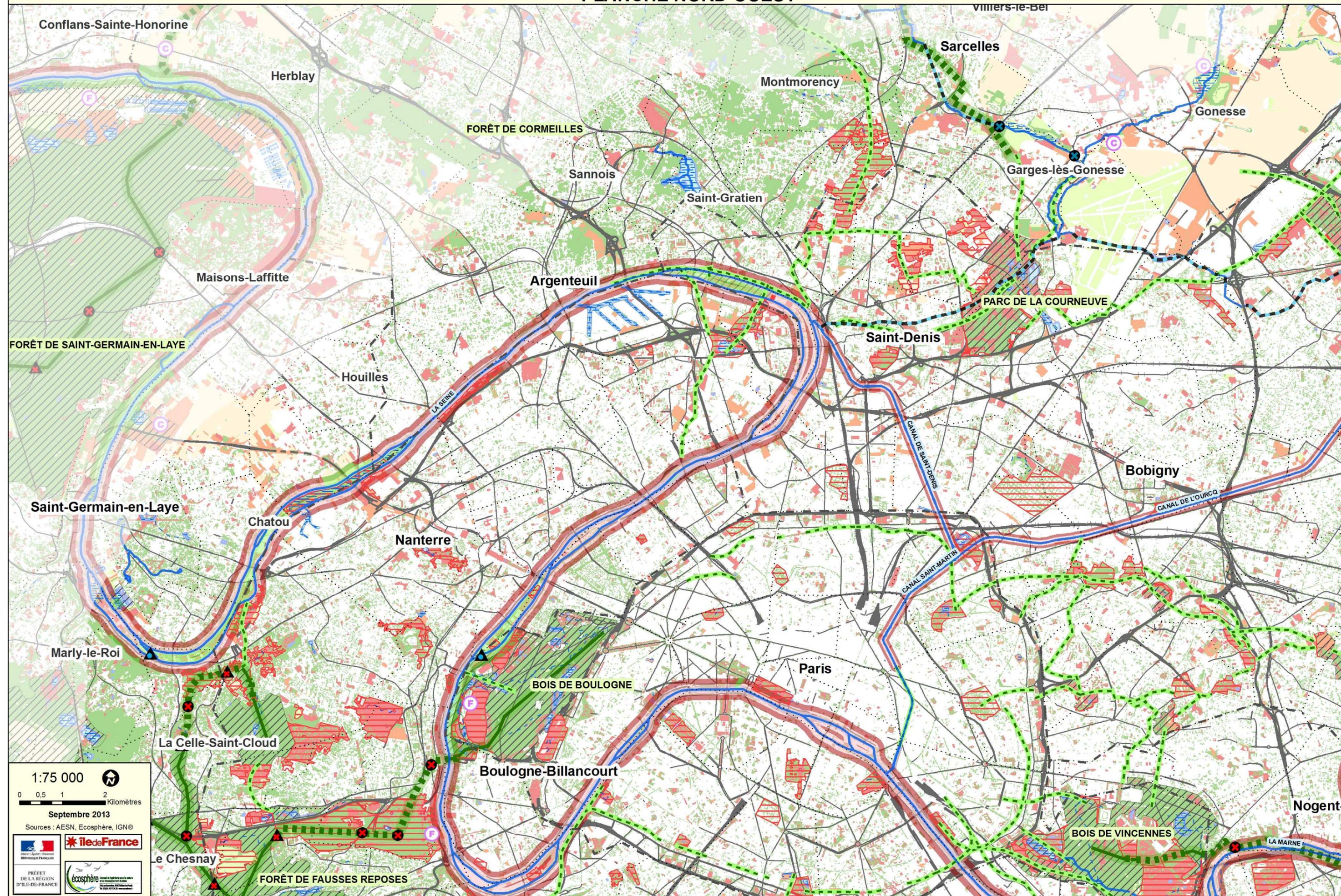
1:75 000

0 0.5 1 2 Kilomètres

Septembre 2013

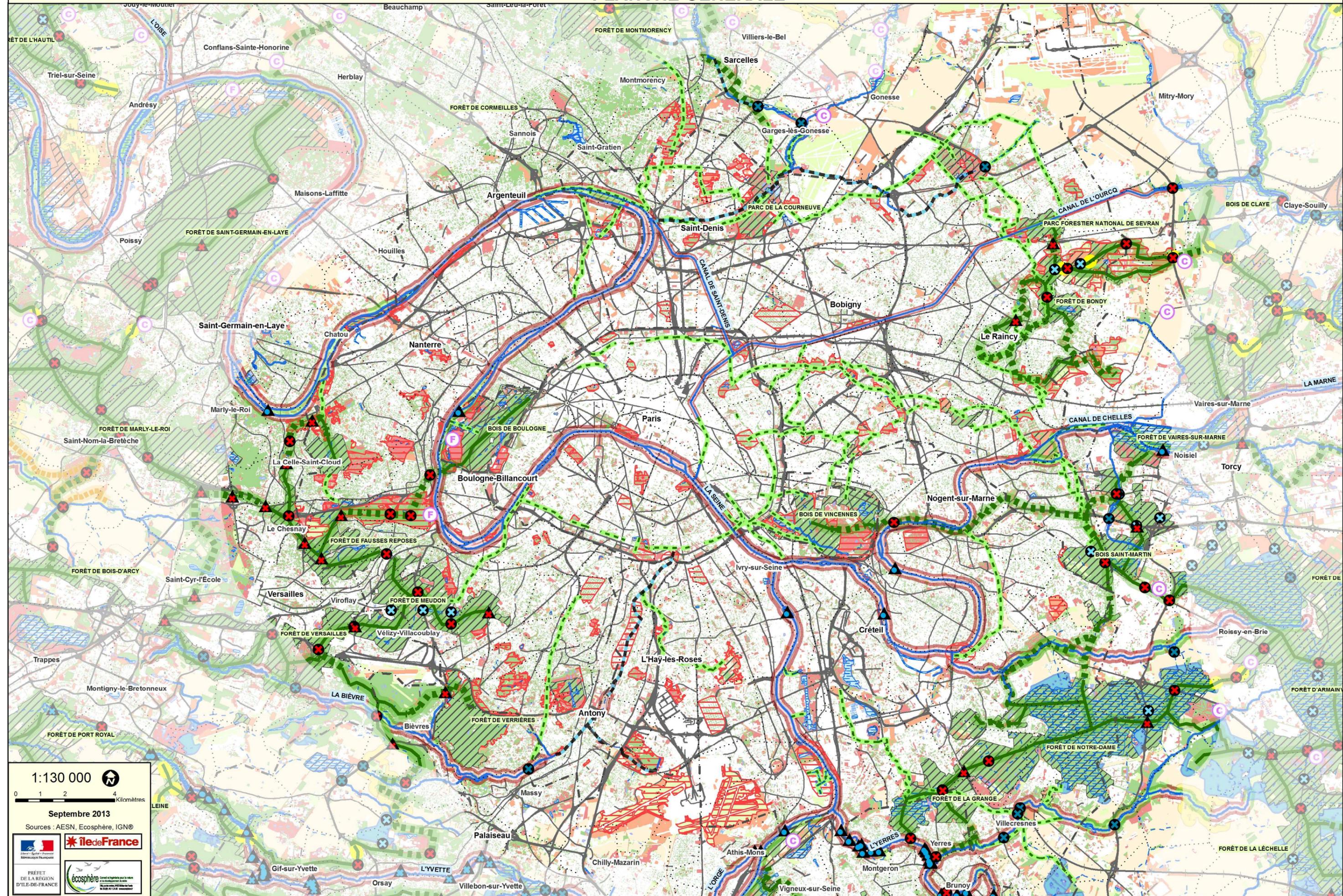
Sources : AESN, Ecosphère, IGN®

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE PLANCHE NORD-OUEST



LES CARTES SONT EXPLOITABLES AU 1:75 000 ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE PLANCHE GÉNÉRALE



1:130 000

0 1 2 4 Kilomètres

Septembre 2013

Sources : AESN, Ecosphère, IGN®





